

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 33 (1904)

**Heft:** 15

**Rubrik:** Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCE

### Conférences régionales du I<sup>er</sup> arrondissement (Broye)

En mai dernier, les institutrices et les instituteurs broyards se sont réunis en conférence régionale, chacun dans son cercle respectif, à *Fétigny, Cheiry, Montbrelloz et Léchelles*.

Le but particulier assigné par l'inspecteur aux conférences partielles de ce printemps était l'enseignement méthodique de la langue maternelle par le Livre unique et l'enseignement du dessin basé sur l'observation. En deux endroits, la conférence s'est occupée de la dictée d'application, préparation, dictée proprement dite et correction ; ailleurs, il s'agissait de voir comment un passage ou un chapitre du livre de lecture lu, expliqué et compris peut donner lieu à un excellent exercice de rédaction et comment la correction de ce travail peut être le plus profitable à l'élève.

Quelques mots d'abord de la dictée. Tirer une dictée du livre de lecture ne consiste pas à extraire d'un chapitre le premier passage venu. C'est ce que beaucoup de maîtres ne comprennent pas encore. Si nous faisons une dictée, nous devons avoir un but spécial à atteindre : faire appliquer une règle de grammaire nouvellement étudiée, insister sur une particularité ou l'autre de l'orthographe d'usage, etc. En cela, le Livre unique peut être comparé à une carrière, dans laquelle le tailleur de pierre choisit et coupe ses blocs de molasse selon la destination qu'il leur assigne. De même, voulons-nous faire appliquer, par exemple, la règle d'accord de l'adjectif qualificatif, choisissons un passage qui renferme diverses applications de cette règle et même très souvent, ajoutons des épithètes, simplifions les phrases trop compliquées, permutons. Dans la correction, il convient d'insister spécialement sur le point qui est le but de la leçon, sans négliger toutefois les parties du programme annuel, préalablement étudiées. Que l'élève comprenne ses fautes et les corrige *lui-même* : il les a commises *lui-même*, ce n'est pas l'affaire du voisin. Cette remarque ne signifie pas que le maître soit dispensé de vérifier ensuite : ce travail de vérification doit être fait consciencieusement et régulièrement. Passons à la composition. La parole est donnée ici à un secrétaire de conférences régionales :

« Dans les leçons de lecture, il ne faut pas perdre de vue le but qu'on se propose. Si c'est en vue d'une composition, on doit surtout s'appliquer à la liaison des idées, à la signification des mots et des expressions de l'auteur. La préparation des exercices de rédaction doit se faire par les élèves ; le maître doit s'effacer et être en quelque sorte un guide ; il faut respecter les idées propres de l'enfant, en tirer parti, encourager son jugement, car si le maître rejette impitoyablement toutes ses trouvailles pourtant si gentilles et si justes parfois, il en conclut bien vite qu'il est incapable de composer par lui-même et toute son application tendra à reproduire servilement, certains clichés auxquels il ne comprend peut-être rien, mais qu'il juge excellents parce que le maître a tout fait pour lui en donner cette fausse idée. »

La correction d'une composition ne consiste pas simplement à souligner les fautes d'orthographe de l'élève, comme on le fait trop sou-

vent. Le maître doit insister aussi sur les expressions incorrectes, les tournures lourdes ou équivoques, et même dans cette correction il n'est pas à conseiller de désigner par un trait à l'encre rouge tout ce qui n'est pas correct. Certaines fautes d'orthographe ou même de style peuvent se découvrir par celui qui les a commises, dès qu'elles sont signalées en marge ou même à la fin de l'exercice. Il ne suffit pas d'indiquer aux élèves ce qui est mal; il faut surtout faire ressortir publiquement ce qui est bien, dans tel cahier: tel passage est ingénieusement imité d'une lecture, telle tournure est habile, tel passage encore révèle un effort réel d'invention de la part d'un élève, voilà ce qu'il convient de mettre en relief et ce qu'il est utile de proposer à l'imitation. Des meilleurs passages de plusieurs élèves, il est facile de former aussi une petite rédaction qui pourra être dictée dans le cahier d'exercices en guise de confirmation: il en restera au moins quelque chose dans l'intelligence et la mémoire de chacun.

Concluons en citant encore un passage du même protocole que plus haut:

« Travaillons sans relâche à nous initier aux nouvelles méthodes; apprenons à nous servir intelligemment du livre de lecture; ne rougissons pas de solliciter les conseils d'un collègue qui réussit; ayons une bonne fois le courage de rompre avec ces leçons sans but, ces assomantes copies, ces interminables exercices qui ne font appel qu'à la routine, ces récitations littérales qui n'apprennent rien à l'enfant, ne disent rien à son intelligence, ne développent aucune de ses facultés.

F. B.

---

—\*—

## Chronique scolaire

---

**Confédération.** — Comme nous l'avons annoncé précédemment, le Congrès international de l'enseignement du dessin s'est ouvert, à Berne, le 2 août, dans la salle du Conseil national. Ce congrès, auquel ont assisté les délégués de 21 Etats, a compté près d'un millier de participants, venus de tous les points de l'horizon. Le succès en a été complet, grâce à l'activité et au talent d'organisation de notre compatriote M. Léon Genoud, président du bureau, habilement secondé d'ailleurs par M. Boos-Jegher, vice-président, Blom, Fritschi et Davinet.

Le Congrès s'est occupé du rôle éducatif du dessin dans l'enseignement primaire et professionnel et a demandé qu'il figure parmi les branches obligatoires. Il a insisté sur la nécessité d'une loi astreignant les apprentis à fréquenter régulièrement une école professionnelle et à se soumettre à un examen d'apprentissage. On a fondé une fédération internationale, dont les membres payeront 5 fr. de cotisation et se réuniront tous les deux ans. Berne a été désignée comme siège du bureau de la nouvelle fédération et Londres choisie comme lieu du prochain congrès.